

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOMÉ

T A R I F

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> • 1 à 12 pages..... 200 F • 16 à 28 pages 600 F • 32 à 44 pages 1000 F • 48 à 60 pages 1500 F • Plus de 60 pages 2 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> • TOGO..... 20 000 F • AFRIQUE..... 28 000 F • HORS AFRIQUE 40 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> • Récipissé de déclaration d'associations .. 10 000 F • Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 10 000 F • Avis d'immatriculation 10 000 F • Certification du JO 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221-37-18/221-61-07/08 Fax (228) 222-14-89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 - 27 - 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis, Communication et Annonces

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations).....	1
récépissés de déclaration d'association	26

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATION ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATIONS

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations, es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Aného, Tsévié, Kara, Lomé, Vogon; Dapaong, Sotouboua, Atakpamé, Kévé et Notsé.

Suivant réquisition, n° 22535 déposée le 03/09/2001, M. KOUTON Baba Kouassi Norbert, profession d'agent de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, Mandataire de Mme KOUTON Angèle, épouse CAMUSSO Alain, demande, l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 07 a 61 ca, situé à Agbodan-Kopé, connu sous le nom de Agbodan-kopé et borné au nord par la nouvelle route Lomé-Aného, au sud, à l'est par la collectivité ATTIOGBE ATTOH et l'ouest par la collectivité AGBODAN.

Il déclare que ledit immeuble appartient à KOUTON Angèle, épouse CAMUSSO Alain et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22536 déposée le 03/09/ 2001, Mme KOUTON Christine, née HOGBONOUTO, profession de menagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti; consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle irrégulier, d'une contenance totale de 06 a 03 ca, situé à Togokomé, connu sous le nom de Gbodjomé et borné au nord par la route nationale n°2 Lomé-Aného, au sud et à l'ouest

par la collectivité DOUNOU Aholouvi et à l'est par la collectivité KWAKU Gossimiti.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22537 déposée le 03 / 09 / 2001, M. KOUTON Baba Kouassi Norbert, profession d'agent de banque, demeurant et domicilié à Agbodan kopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, Mandataire de Mme KOUTON Angèle, épouse CAMUSSO Alain, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17 a 31 ca, situé à Agbodan-Kopé, connu sous le nom d'Agbodan-kopé et borné au nord par la route Lomé-Aného, au sud par la propriété de la collectivité AVOUDJIGBE, à l'est par la propriété AKAKPO Yovo, et à l'ouest par la propriété Baba KOUTON kossi Norbert

Il déclare que ledit immeuble appartient à KOUTON Angèle, épouse CAMUSSO Alain et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22538 déposée le 03 / 09 2001, M. Ayité Manko d'ALMEIDA, profession de médecin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 19 a 66 ca, situé à Tsévié Gbleinvié, connu sous le nom de Hedjengue et borné au nord par la route Gbleinvié-Avédjé, au sud par la propriété Mme d'ALMEIDA, à l'est par la collectivité BOUAME Afatchao et à l'ouest par la collectivité AGODE Komi

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22539 déposée le 04/09 2001, Soeur KOUMAYENA M'Baweni Maristina, profession de sup. générale des soeurs de la Providence St Paul de Kara, demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, Mandataire de la congrégation des Soeurs de la Providence Saint Paul de Kara, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 ha 68 a 30 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tchannade et borné au nord par la collectivité BINTO, au sud par une route de 20 m, à l'est par un passage de 14, et à l'ouest par les collectivité TAROUGNADI et BENEWAY.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la congrégation des Soeurs de la Providence de Saint Paul de Kara et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22540 déposée le 04/09 2001, Mme MATTY Amévi Afefa Rosalie, profession de couturière, demeurant et domiciliée à Lomé Djidjilé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Lomé, connu sous le nom d'Aflao Amadahomé et borné au nord, au sud, à l'ouest par la propriété TOKA Melonkou et à l'est par la propriété AMEVO Amen.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22541 déposée le 04/09 2001, M. OKORO Saka, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé Avédji Totsivi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Lomé, connu sous le nom d'Avédji Totsivi et borné au nord par le lot n° 512, au sud, à l'ouest par des rues de 14 m et à l'est par le lot n° 514.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22542 déposée le 04 / 09/ 2001, M. OKORO Saka, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé Avédji Totsivi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 42 ca, situé à Lomé Adidogomé, connu sous le nom de Avédji Totsivi et borné au nord par le lot n° 529 au sud et à l'est par les lots n° 532 et 533 et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22543 déposée le 04/09/ 2001, Mme OURO NILE Nikrounka Touré, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Kara Zongo, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble

rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 92 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Zongo yéyé et borné au nord par un ruisseau, au sud par un passage de 8 m, à l'est par la propriété de DON BOSCO et à l'ouest par la propriété YAYA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22544 déposée le 04/09 2001, M. BAKOUMA Martin, profession de conseiller pédagogique à la retraite, demeurant et domicilié à Kara Tomdè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 33 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè Site 1 et borné au nord et au sud par des rues de 16 m et 14 m, à l'est par les lots n°s 652 et 603 et à l'ouest par les lots n°s 648, 649 et 650.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22545 déposée le 04/09 2001, M. BAKOUMA Nassou, profession de conseiller Pédagogique en retraite, demeurant et domicilié à Kara Tomdè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 05 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par un ruisseau, au sud par une rue de 14 m, à l'est et à l'ouest par des lots nos 434 et 432.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22546 déposée le 04 / 09/ 2001, Mme A. AMETITTOVI QUENU Vasthée, profession de médecin, demeurant et domiciliée à Abovev Bd de la Kara Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03 a 21 ca, situé à Lomé Baguida, connu sous le nom de Tamagnya et borné au nord par une rue de 16, au sud par le lot n° 17, à l'est par le lot n° 11 et à l'ouest par un lot non identifié.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22547 déposée le 04/09/ 2001, M. KPAZOU Egoulia, profession d'inspecteur central du Trésor, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de KPAZOU Pname Georges demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 01 ca, situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Logopé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité AZIANLE.

Il déclare que ledit immeuble appartient à KPAZOU Pname Georges et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22548 déposée le 04/09 2001, M. KPAZOU Egoulia Philippe, profession d'inspecteur central du Trésor en retraite, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Gbonvié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 42 a 23 ca, situé à Lomé Sanguéra, connu sous le nom de Kohé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété BADAGBON EKPO et collectivité AYIVOR

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22549 déposée le 04/09 2001, M. KPAZOU Egoulia philippe, profession d'inspecteur central du trésor à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Gbonvié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 01 ca, situé à Lomé Sanguéra, connu sous le nom de Konhé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité KPAMI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22550 déposée le 04 / 09/ 2001, M. KPAZOU Egoulia Philippe, profession d'inspecteur central trésor à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Gbonvié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance

totale de 24 a 01 ca, situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Logopé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité AZIANLE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22551 déposée le 04/09/ 2001, M. KPANZOU Egoulia, Philippe, profession d'inspecteur central du trésor à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Gbonvié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 01 ca, situé à Lomé Sanguéra, connu sous le nom de Konhe et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété BADAGBON Kossi Anani.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22552 déposée le 04/09 /2001, M. TAMELE Barcola, profession de militaire officier des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 51 a 23 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoe, connu sous le nom de Gbomame et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité AKATO FOLLY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels; actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22553 déposée le 04/09/ 2001, M. TAMELE Barcola, profession de militaire officier des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 16 a 80 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoé, connu sous le nom de Gbomame et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité AKATO FOLLY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22554 déposée le 05 / 09/ 2001, M. PETCHELEBIA. Abalo Pgnakiwé, profession de magistrat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 89ca, situé à Lomé Sanguéra, connu sous le nom de Dalimé et borné au nord par la propriété ISSA Essofa, au sud par la route Sanguéra-Agoenyivé, à l'est et à l'ouest par la collectivité ASSIGNO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22555 déposée le 04/09/ 2001, M. AKOLLY Anani Emmanuel, profession d'assureur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 38 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Tokoin Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 2793, au sud par le lot n° 2791, à l'est par le lot n° 2796 et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22556 déposée le 04/09/ 2001, Mme AZOBLI Améyo, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 02 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Amadahomé et borné au nord, au sud, à l'est par AHIALE Kokou et à l'ouest par la collectivité AGBEDJINO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22559 déposée le 05/09/2001, M. Powell Sitou de SOUZA, profession d'agent de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 63 ca, situé à Lomé Baguida,

connu sous le nom d'Adamavo et borné au nord par le lot n° 968 et 970, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 971 et à l'ouest par une rue en projet de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22560 déposée le 06 / 09/ 2001, M. TCHASSIM Pierre Pagoubadi, profession d'huissier de justice, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 96 ca, situé à Bonou et borné au nord, au sud, à l'est par la collectivité KPELOU et à l'ouest par une route de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22561 déposée le 06/09/ 2001, M. GABA Kue Sipohon, profession de magistrat à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 76 ca, situé à Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par les lots n°s 324 et 325, au sud par la route des evala, à l'est par la rue Aflao Gakli et à l'ouest par le n° 306.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22562 déposée le 06/09/ 2001, M. ALLADOH Yawovi Séna, profession de mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 76 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 55, au sud par une rue en projet de 12 m, à l'est par le lot n° 53 et à l'ouest par une rue en projet de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22563 déposée le 06 09 /2001, M. de SOUZA Sitou Messan Pétrô, profession d'employé de commerce, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 17 ca, situé à Togoville, préfecture de Vo, connu sous le nom de Tokoin et borné au nord par de Souza Pétrô, au sud par la collectivité Metsi, à l'est par la collectivité AWAGA et à l'ouest par la collectivité KPENOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22565 déposée le 06/09/ 2001, Mme LOVI Afiwa, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 99 ca, situé à Lomé -Aflao, connu sous le nom d'Adidogorné et borné au nord par les lots n°s 151 et 152, au sud par une rue en projet de 28 m, à l'est par le lot n° 158 et à l'ouest par une ruelle de 6 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22566 déposée le 06/09/ 2001, M. APEDJINOU Anani, profession d'étudiant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 30 a 07 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Sanguéra et borné au nord, à l'est, à l'ouest par la propriété VEDOME Sanvi Kokou et au sud par la route nationale Lomé-Kpalimé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22569 déposée le 07/09/ 2001, M. Nestor Anatheyy ABBEY, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Lomé,

connu sous le nom d'Agoényivé Séminaire et borné au nord par le lot n° 46, au sud par le lot n° 42, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot n° 43.

Il déclare que ledit immeuble appartient à ABBEY Mathé Nathan et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22570 déposée le 07/09/2001, Mlle ABOUE Lohiton Clémentine, profession de secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 05 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Klobatémé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité TRONKA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22571 déposée le 07/09/2001, Mlle ABOUE Gbessihodé Marie-Brigitte, profession d'informaticienne, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Klobatémé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par les collectivités TRONKA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22572 déposée le 07/09/2001, M. DJOBO Aoussa Bazikilé, profession de transitaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 44 a 96 ca, situé à Lomé, connu sous le nom d'Attiegou rives de Zio et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité ABLOHODE Agodzro.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22573 déposée le 10/09/ 2001, M. ADZOYI Koffi Eli profession de géomètre demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de

nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17 a 17 ca, situé à Lomé, connu sous le nom d'Amadahomé et borné au nord par une rue de 20 m, au sud par les lots nos 1443 et 1452 et à l'ouest par des rues de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22574 déposée le 10/09/ 2001, M. AGBETIAFA Kossi, profession de mécanicien dieseliste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 00 a 57 ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Hévé et borné au nord par la collectivité DOGBLA, au sud et à l'ouest par les propriétés AKLAH Kokou et à l'est par la propriété EDOH K. Messan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22575 déposée le 10/09/ 2001, M. AGBOKOU Adodo et Mme AGBOKOU Régine, profession d'économiste et pharmacienne, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 96 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées de 14 m., au sud par le lot n° 2705 et à l'ouest par le TF 14981 R. T.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22576 déposée le 10 / 09/ 2001, M. Lt. Colonel de SOUZA K. Galley, profession de conservateur propriété foncière, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en deux terrains ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 ha 92 a 91 ca, situé à Dapaong, connu sous le nom de Cinkassé et borné terrain n° 1 au nord et à l'ouest par le surplus de la propriété, au sud par une rue en projet de 16 m et à l'est par la route National n° 1, Terrain n° 2 au nord et à l'est par le surplus de ladite propriété, au sud par une voie de contournement et à l'ouest par la route nationale n° 1.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Etat togolais et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22577 déposée le 10/09/ 2001, M. ABI Kimeleng, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Kara Etude M° Lysiane Adzowa AMORIN, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 18 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Togblékopé et borné au nord par la collectivité BATABA, au sud par la collectivité DOSSEY Saka, à l'est par la collectivité DOSSEY Saka et à l'ouest par la route nationale n° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22578 déposée le 11/09 /2001, M. AMOUZOGAN Ekué Djogbenyee, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Etude de M° Afèkêmé A. Johnson, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 43 ca, situé à Lomé Atiégo, connu sous le nom de Rives du Zio et borné au nord par un lot, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 758 et à l'ouest par le lot n° 754.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22579 déposée le 12/09/ 2001, Mme veuve SIDI-TOURE Mablé, profession d'assistante médical en retraite, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 91 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Bè-Klikame et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par une rue de 12 m., à l'est par le lot n° 71 et à l'ouest par le lot n° 73.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme d'ALMEIDA Thérèse Kokovi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22580 déposée le 10/ 09/ 2001, veuve SIDI-TOURE Mablé, profession d'assistance médicale en retraite, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande

l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 99 ca 40, situé à Lomé, connu sous le nom de Bè-Klikamé et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par une rue de 12 m, à l'est par le lot n° 70, à l'ouest par le lot n° 72.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à TETEGAN Prosper et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22581 déposée le 12/09/ 2001, M. ABOUSSAH Anani, profession de menuisier ébéniste demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé AFLAO, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par le lot n° 630, au sud par le lot n° 633, à l'est par les lots n° 638 et 639 et à l'ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à KOUEVIAKOE Dédé, née ABOUSSAH et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22583 déposée le 13/09 /2001, M. TAY Tsenéié Lawoetey, profession de technicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 37 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par le lot n° 6, au sud par une rue non dénommée de 30 m, à l'est par le lot n° 9 et à l'ouest par le lot n° 5.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme OLOGBI AKOKO, née SOWAVI, secrétaire de direction et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22584 déposée le 13/09/ 2001, M. BEGUEDOU Matchadom Belezzi, profession d'inspecteur des douanes en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Tokoin Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 46, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par une rue non dénommée de 12 et à l'ouest par le lot n° 44.

Il déclare que ledit immeuble leur appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22585 déposée le 13 / 09/ 2001, M.BEGUEDOU Matchadom Blezzi, profession d'inspecteur de douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 97 ca, situé à Lomé connu sous le nom de Tokoin Dogbéavou et borné au nord par les lots n° 47 et 46, au sud par une rue non dénommée de 14 00 m, à l'est par le lot n° 43 et à l'ouest par le lot n° 45.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22586 déposée le 14/09/2001, M. Mavor Tetey AGBODAN, profession de professeur, demeurant et domicilié à Lomé tél: 225-41-08, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 h 98 a 01 ca, situé à Anèho-Gbodjomé, connu sous le nom de Togokomé et borné au nord par la collectivité ANANI TOUKPA, la propriété FOLLYVI DJO et GUNN Tsofso, au sud par AFATCHAO Amaglo, AYITE Ayi A et WODOME Akoété, à l'est par la propriété KODJOVI et à l'ouest par la collectivité ANANI TOUKPA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22587 déposée le 12/09/2001, M. MAVOR Tetey AGBODAN, profession de professeur demeurant et domicilié à Lomé Tél. 225 41 08, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 57 a 01 ca, situé à Kpessi et borné au nord par la propriété DRAFOE Kossigan, au sud par Mavor Tetey AGBODAN, à l'est par les propriétés DRAFOE, Epou et DRAFOE Sessinouale et à l'ouest par DRAFOE Kossivi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22588 déposée le 17/09/2001, GRUNITZKY Roger Adoh, profession d'architecte, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 67 ca, situé à Anèho-Dégbenouou, connu sous le nom de Guen-Vemé et borné au nord par les Hrs Tèvi Gbin AKUE, au sud par Hrs Kpakpo AKUE, à l'est par Hrs Adoté-Atcha AKUE et à l'ouest par Hrs WALTMAN Ayaba Dayovo Lucie.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22590 déposée le 18/09/2001, M. ADJROKOE Koami, profession de commerçant demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 79 ca, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par une rue non dénommée de 24 m, au sud par le lot n° 131, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot n° 129.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22591 déposée le 18/09/2001, M. DOTSEVI Atsoutsè, profession de technicien supérieur géomètre, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 h 44 a 70 ca, situé à Kpélé, connu sous le nom de Govié-Konda et borné au nord par les propriétés BOUTOU, propriété Moglo VIONOU, KLOUGAN, au sud par AMEGAKPE Klaude Koffi, à l'est par la propriété DAKE et à l'ouest par la propriété AMEGAN et AMEGATSE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22592 déposée le 19/09/2001, M. KUEVIKPAN K. Folly, profession de coursier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère

irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 90 ca, situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Sanguera (Konhe) et borné au nord et à l'est par ZEGOU Komassi, au sud, par GBONGLI Taga et à l'ouest par MIHANHE Agovi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22593 déposée le 20 / 09/ 2001, M.MABOUDOU Komlan, profession d'infirmier d'Etat, demeurant et domicilié à Lomé Etude de M^e DZONOUKOU, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 55 ca, situé à Lomé Agoényivé connu sous le nom de Démakpoé et borné au nord par le lot n° 202, au sud par le lot n° 206, à l'est par la rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 204.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22594 déposée le 20/09/ 2001, Mme Aïssatou ISSA-SAMAROU, née ISSA-TOURE, profession d'analyste financier à la CEDEAO étude de M^e DZONOUKOU, demeurant et domiciliée à Etude M^e DZONOUKOU, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 29 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Kélégou et borné au nord par une rue en projet de 16 m, au sud par le lot n° 609, à l'est par les lots n° 615 et 615 bis et à l'ouest par le boulevard du Haho.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22595 déposée le 20/09/2001, Mme BYLL Akouéba Essivi, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Attikpodji Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 01 ca, situé à Afidenyigban et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété DOH-AKLAMA et au sud par la propriété APEDO AFANTCHAO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22596 déposée le 20/09/2001, M. YOUNOUSSA Souley, profession de commerçant demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 02 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Démakpoé et borné au nord et à l'est par des rues de 12 m et 25 m, au sud par les lots n° 892 et 893 et à l'ouest par le lot n° 884.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22597 déposée le 20/09/2001, M. AKODA Koffi, profession de directeur d'établissement, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 98 ca 63, situé à Lomé, connu sous le nom de Nukafu et borné au nord, à l'est et à l'ouest par diverses propriétés et au sud par une rue de 24 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22598 déposée le 21/09/ 2001, M. de SOUZA Sitou Messan Péto, profession d'employé de commerce demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 19 a 97 ca, situé à Togoville, connu sous le nom de Togoville et borné au nord et à l'est par la propriété METSI K. Justin, au sud par la propriété METSI Messan et à l'ouest par les Hrts APEDOH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22599 déposée le 18/09/2001, M. MABOUDOU Koffi Akoko, profession d'inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation

au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 55 a 44 ca, situé à Sokodé, connu sous le nom de Kpangalam et borné au nord par une rue en projet de 14 m, au sud par une rue de 14 m, à l'est par la propriété KONATE Awaou et à l'ouest par la rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22600 déposée le 21/09/2001, M. JOSHVA Tonovi Sanvi, profession de propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 35 a 76 ca, situé à Kpémé, connu sous le nom de Lom-Nava et borné au nord par la collectivité d'Agbodrafo, au sud par la route Lomé-Aného, à l'est et à l'ouest par la collectivité d'Agbodrafo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22601 déposée le 24 / 09/ 2001, Mme SOKPOR Akuavi Mawulawoè, épouse GADIGBE, profession de technicien supérieur de Labo, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé Maman N'Danida connu sous le nom de Maman N'Danida et borné au nord par le lot n° 201, au sud par le lot n° 202b, à l'est par la rue de 16 m et à l'ouest par le lot n° 203.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22602 déposée le 24/09/ 2001, M. DJOBO Atcha-Bao, profession d'inspecteur des impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Avété, connu sous le nom d'Ayéleh kopé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété AYELEH Koba.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22603 déposée le 24/09/2001, M. LEKEZIME Pakoubatcho, profession d'ingénieur Agro économiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 36 ca, situé à Kara Landja, connu sous le nom de SITO et borné au nord par les propriétés de SITO, au sud par une rue existante de 10 m, à l'est par la propriété d'AWESSO et à l'ouest par la propriété KPOBI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22604 déposée le 25/09 /2001, M. LAWSON Latévi Totékpomawou, profession de directeur de société demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 66 a 07 ca, situé à Kévé Aképé, connu sous le nom de Zigan Kpodji et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité AZIAVE-YESSO HEDE et au sud par la route Lomé-Kpalimé de 40 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22605 déposée le 25/ 09/ 2001, M. LAWSON Latévi Totékpomawu, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 24 a 13 ca, situé à Kévé Aképé, connu sous le nom d'Avéganou et borné au nord par la propriété Kolo séké, au sud et à l'est par la collectivité AFOZI et à l'ouest par la collectivité AVOKPO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22606 déposée le 25/09/ 2001, M. LAWSON Latévi Totékpomawu, profession de directeur de société demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un

immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 07 a 15 ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Gigan Kpodji et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité ADANTO et à l'ouest par la collectivité DANFLISSO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22607 déposée le 25/09/2001, M. LAWSON Latévi Totékpomawu, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 04 ca, situé à Kévé Aképé, connu sous le nom de Zigan Kpodji et borné au nord par la propriété TRETOU Atisso Guédéguelou Komlan, au sud par la route Lomé-Kpalimé de 40 m, à l'est par la collectivité AZIAVE-AMEGANDJI et à l'ouest par la collectivité de Mme ADRAKY Adjoa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22608 déposée le 25/09/2001, M. LAWSON Latévi Totékpomawu profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 25 a 89 ca, situé à Kévé Aképé, connu sous le nom d'Aképé et borné au nord par la collectivité KANGNI, à l'est par les collectivités AVUGLA Kodjo et BABA, au sud par la collectivité GOKA, à l'ouest par la collectivité KANGNI.

Il déclarent que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22609 déposée le 25 / 09/ 2001, M. ADJROKOE Yao Agbeko, profession commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, consistant en deux terrains ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 78 ca, situé à Lomé - Aflao-Agbalépédogan connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée de 28 m, au sud par le lot n° 1885, à l'est par le lot n° 1893 et à l'ouest par le lot n° 1892 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22610 déposée le 27/09/2001, M^e BAMAZE Akilam, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé-Agoènyivé, connu sous le nom d'Anomé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété AWOLOKOU et au sud par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. DAOU Aklesso et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22617 déposée le 28/09/2001, M. BYLL-CATARIA Sanviga, profession d'agent de navigation, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 33 a 83 ca, situé à Lomé Aflao- Adidogomé, connus sous le nom de Lankouvi et borné au nord par une rue de 20 m, et le lot n° 121 et 122, au sud par une rue de 14 m, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par le lot n° 118 bis et 119.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22618 déposée le 28/09/2001, MADZOYI Boniface Eli Koffi, profession de géomètre demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 47 a 87 ca, situé à Lomé-Aflao-Adidogomé, connu sous le nom de Lankouvi et borné au nord par une rue de 20 m, au sud par une rue de 14 m, à l'est par les lots n° 119 bis et 120 et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme AGBOGBODO Kayi philomène et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22619 déposée le 28/09/2001, M. BYLL-CATARIA Sanvigna, profession d'agent de navigation, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation

au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 25 a 42 ca, situé à Lomé Aflao-Adidogomé, connus sous le nom de Lankouvi et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par une rue de 24 m, à l'est par le lot n° 192 B, 195 et 1940 et à l'ouest par une rue de 24 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22620 déposée le 28/09/2001, M. TEKO Mewonaovo, profession de directeur de cabinet au M.I.S demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Aného, connu sous le nom d'Agbata et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété EGLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22621 déposée le 28/09/2001, Mme. KPOTSI Elise Akossiwa, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Aného, connu sous le nom d'Agbata et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété EGLO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22622 déposée le 28/09/2001, Mme Mablé DAKITSE-BENISSAN, épouse DJADOU, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 64 ca, situé à Aného, connu sous le nom de Gbodjomé et borné au nord par la propriété DOSSOUVI, à l'est et au sud par la propriété TOGBE-ATTI Goméali et à l'ouest par la route de Gbodjomé-Togokomé.

Elle déclarent que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22623 déposée le 28/09/2001, Maître Kossi AMEGNIBO, profession d'huissier de Justice, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 80 ca, situé à Lomé Aflao-Avenou, connu sous le nom de Batomé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées de 16 m, et 12 m, au sud par le lot n° 256, et à l'est par le lot n° 262 bis.

Il déclare que ledit immeuble appartient à LAWSON Messan Jean et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22624 déposée le 28/09/2001, M. PIFO Zato, profession d'employé de bureau, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 38 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par les lots n° 917, 919, 920, à l'est par le lot n° 918-919 et à l'ouest par le lot n° 914-916.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22625 déposée le 1^{er}/10/2001, M. MONDOUMBA Bawara Traoré, profession d'étudiant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Aného, Kouassi - Agbavi et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété KOUASSI Kayissan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22626 déposée le 1^{er}/10/2001, Mme KUEVIKOE Dédé Brigitte, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée en France Bobigny, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 30 ca, situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom d'Avédji et borné au

nord par le lot n° 555, au sud par la route Totsivi SITO, à l'est par le lot n° 557, à l'ouest par le lot n° 553

Elle déclarent que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22627 déposée le 2/10/2001, M. PALABE Damégbène, profession de topographe dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé Totsivi-Gbonvé et borné au nord par le lot n° 448 A, au sud par le lot n° 448C, à l'est par le lot n° 447 et à l'ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22628 déposée le 2/10/2001, Mme PABOZI N'do, profession de juriste demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 70 ca, situé à Agoényivé, connu sous le nom de lotissement gendarmerie et borné au nord par le lot n° 692, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est le lot n° 695 et à l'ouest par le lot n° 691.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22629 déposée le 02/10/2001, Mme. BATAKA Mamavi Latcho Francisca, née FUMEY, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 27 a 24 ca, situé à Agbodrafo et borné au nord et à l'ouest par Abotsi Mensakpoé Akoété, au sud par Atiogbé Ayaovi, à l'est par la collectivité Kotokou et Abotsi Mensakpoé Akoété.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22630 déposée le 02/10/2001, M. FUMEY Séwa Mathew, profession de docteur en médecin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 04 ca, situé à Agbodrafo et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Niloue-Peh et à l'est par la route internationale Lomé-Cotonou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22631 déposée le 2/10/2001, M. AGBONGBAN Minontikpo Amouzou, profession de chauffeur au PNUD en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 ha 24 a 94 ca, situé à Tsévié Dalavé, connu sous le nom de Tsrhoutamé et borné au nord par la propriété Djamá, au sud et à l'est par la propriété Aziablé et à l'ouest par la propriété Gonçalves.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22632 déposée le 2/10/2001, Mme WOTODJO Adjovi, épouse ATTIOGBE, profession de commerçante demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé Bè-Kpota, connu sous le nom de Dénouvouimé et borné au nord par une rue de 12 m, au sud par le lot 386, à l'est par le lot n° 376 et à l'ouest par le lot n° 375.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22633 déposée le 02/10/2001, M. LARABOU Bindji, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 42 ca, situé à Togblékopé Zongo et borné au

nord par une rue existante de 14 m, au sud et à l'ouest par la propriété de feu Baragou Koudjodji Kpové, à l'est par l'axe de la route Lomé-Atakpamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22634 déposée le 04/10/2001, M. YACOUBOU Moussa, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 57 ca, situé à Dapaong, connu sous le nom de Kombondjoté et borné au nord par la rue des neufs manguiers, au sud par la propriété Filindjo, à l'est par une rue non dénommée de 12 m et à l'ouest par la propriété Filindjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22635 déposée le 4/10/2001, M. EHON Sédéaminou, profession de menuisier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 22 a 83 ca, situé à Aflao Gakli et borné au nord par les lots n°s 869, 870 et 871, au sud par une rue de 16 m, à l'est par le lot n° e 865 et à l'ouest par les lots n°s 858 et 859.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22636 déposée le 4/10/2001, Mme d'ALMEIDA Ayélé Jeannette, née GABA, profession de menagère demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 02 ca, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par le lot n° 2456, à l'est par le lot n° 2461 et à l'ouest par le lot n° 2463.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22637 déposée le 04/10/2001, M. EDEOU Mèwèkiwè, profession d'officier des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 14 ha 82 a 5 ca, situé à Blitta - Gare, connu sous le nom de Kpouawa et borné au nord et à l'est par la propriété Tassikè, au sud par la propriété Toumen, à l'ouest par la propriété Kossisse.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22638 déposée le 04/10/2001, M. EDEOU Mèwèkiwè, profession d'officier des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 14 ca, situé à Blitta - Gare, connu sous le nom de Lama-Kaza et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété de la collectivité Badali et au sud par la propriété Bidjakarè Djakpi.

Il déclarent que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22639 déposée le 4/10/2001, M. KINDEDJI Kokou, profession de maître-tailleur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 06 ca, situé à Adidogomé, connu sous le nom de Yokoè et borné au nord par les lots n°s 3 et 4 bis, au sud par les lots n°s 4 bis et 5, à l'est par le lot 8, à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22640 déposée le 4/10/2001, M. DEFLY Kossi, profession d'officier de la gendarmerie demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier,

d'une contenance totale de 7 a 92 ca, situé à Lomé Adakpamé, connu sous le nom de Vego et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par les lots n^{os} 984 et 985, à l'est par le lot 983 B et à l'ouest par le lot 982.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. et Mme DEFLY Kokou et DEFLY Ablavi, née TOZO et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 22641 déposée le 05/10/2001, M. TASSIBA Ngbenta, profession de chargé de mission, demeurant et domicilié à Paris, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot 1474, au sud par le lot n^o 1478, à l'est par le lot n^o 1475 et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 22642 déposée le 05/10/2001, M. ADEDZE Kossi Délali, profession de topographe, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 17 ca, situé à Datcha, préfecture de l'Ogou et borné au nord par la rue de l'hôpital, au sud et à l'ouest par la collectivité Ago et à l'est par la route nationale n^o 1.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise Evangélique Nouvelle Vie et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 22643 déposée le 5/10/2001, M. ADEDZE Kossi Délali, profession de topographe, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 91 ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Fongbé Boeti et borné au nord par la route Boeti Apédomé, au sud, à l'est et à l'ouest par les héritiers Dégbo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise Evangélique Nouvelle Vie et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 22644 déposée le 5/10/2001, M. LIMDO Banla Yaya, profession de comptable demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 ha 18 a 34 ca, situé à Lama, préfecture de la Kozah connu sous le nom de Kpiyo et borné au nord par la collectivité Karabou Passadou, au sud par la collectivité Dao Tarougnada, à l'est par la collectivité Kondolovi, à l'ouest par les collectivités Kola et Abi Bondi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 22645 déposée le 05/10/2001, Révérend Père Carlos Messan Maria OLYMPIO, profession d'économiste, demeurant et domicilié à Aného, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17 a 45 ca, situé à Agbodankopé, préfecture des Lacs et borné au nord par la propriété Attissovi Agboanou, au sud par la route Dagué-Agboankopé, à l'est par la mission catholique, à l'ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Mission catholique (église d'Agboankopé) et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 22646 déposée le 05/10/2001, La Mère générale Stephen-Robert AYITEE, profession de religieuse, demeurant et domiciliée à Noépé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 72 a 34 ca, situé à Aképé Dzogbépémé, préfecture de l'Avé et borné au nord et à l'est par la collectivité DO-SADZO Hodji, au sud par la collectivité Koudakpo Aguzé et à l'ouest par la même collectivité.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à l'Institut des Sœurs Notre-Dame de l'Eglise Noépé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 22647 déposée le 08/10/2001, M. SOUROU Sabi K. Prosper, profession de kinésithérapeute d'Etat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande

l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 02 ca, situé à Lomé Attiégo et borné au nord par le lot n° 442, au sud par le lot n° 440, à l'est par une rue non dénommée de 14 m, à l'ouest par le lot n° 439.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22648 déposée le 8/10/2001, M. AYITE ZONNON Abalo, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 89 ca, situé à Lomé Tokoin et borné au nord par l'ancien passage de la voie ferrée d'hydrocarbure, au sud par la 2^e rue au nord de la nouvelle route circulaire de 12 m, à l'est par les lots n° 2 et 3 et à l'ouest par l'ancien passage de la voie ferrée d'hydrocarbure.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle AYITE-ZONNON Dédé Djidjoè Dométo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22649 déposée le 08/10/2001, M. EDJAMTOLI Tchamdja, profession d'agent des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 89 ca, situé à Agoényivé, et borné au nord par le lot n° 97, au sud par le lot 104, à l'est par les lots n° 99 et 102 et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22650 déposée le 09/10/2001, M. AGBODO Kokouvi Dagbo, profession de professeur de collège, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 92 ca, situé à Lomé Aflo-Soviépé, connu sous le nom d'Avédji et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 258, à l'est par le lot n° 259 et à l'ouest par le lot n° 255.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. & Mme AYIVI-GUEDEHOUSSOU Sénam et Adjoa Edzodzinam, née NYUIDZI et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22652 déposée le 10/10/2001, M. TCHAMDJA Bawubadi Malaki, profession d'ingénieur génie civil, demeurant et domicilié à Lomé Avenou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 72 ca, situé à Kara Dongoyo, préfecture de la Kozah et borné au nord par le lot n° 70, au sud par le lot n° 65, à l'est par la voie de contournement et à l'ouest par les lots n° 67 et 68.

Il déclarent que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22654 déposée, le 10/10/2001, M. BOUARI Faroukou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 78 ca, situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de lotissement gendarmerie et borné au nord, au sud et à l'ouest par trois rues non dénommées et à l'est par les lots n° 167 et 168.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22655 déposée le 10/10/2001, M. BOUARI Faroukou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 35 ca, situé à Lomé Totsivi, connu sous le nom de Gbonvé et borné au nord par les lots n° 27 et 25 bis, au sud par les lots n° 23 et 25 bis, à l'est par les lots n° 25 et 26 et à l'ouest par la route de Djidjolé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22656 déposée le 10/10 2001, Mme KEMOSSI Kougnon, profession d'employée de bureau, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 99 ca, situé à Kara Tomdè, connu sous le nom de Tomdè site 1 et borné au nord par le lot n° 888, au sud par le lot n° 884, à l'est par une rue non dénommée de 20 m et à l'ouest par le lot n° 886.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22658 déposée le 11/ 10/ 2001, M. AKPLOGAN Norbert, profession de contrôleur des PTT en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 35 ca, situé à Lomé Aflao Gakli et borné au nord par le lot n° 16, au sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'est par la route de Lomé- Kpalimé et à l'ouest par le lot n° 9.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22659 déposée le 12/10/2001, M. KAMBIA Essobéhéyi, profession d'ingénieur Agronome, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 44 ca, situé à Kara Tomdè et borné au nord par une rue non dénommée de 10 m, au sud par les lots n° 662 bis et 662 bis, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot n° 660.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22660 déposée le 12/10/2001, Mme SIKOU Noufo, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier,

d'une contenance totale de 36 a 18 ca, situé à Kara connu sous le nom de Atteda et borné au nord par un passage de 14 m, au sud par espace vide, à l'est par la nationale n° 1 et à l'ouest par un espace vide.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22661 déposée le 12/10 2001, M. Folly Dounyon KINVI-BOH, profession de contrôleur financier, demeurant et domicilié à Lomé Bè Pa de Souza, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 74 a 08 ca, situé à Agoènyivé, connu sous le nom de Adaliko et borné au nord par les propriétés Eggoh Kodjo et Azaglo Kodjo, au sud par la propriété Azaglo Kodjo, à l'est par la propriété Egle Adzahli et à l'ouest par la propriété Gamadékou Nouwodou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22662 déposée le 12/10/2001, M. KAMBIA Essobéhéyi, profession d'ingénieur Agronome demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 22 a 94 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Feing et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud et à l'est par la propriété Adom Essozimna et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22663 déposée le 12/10/ 2001, M. TAÏROU Massoudi, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 33 a 99 ca, situé à Lomé Kélékou et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Godonou et à l'est par le boulevard du Haho.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22664 déposée le 15/10 2001, M. AZIAWONOU Kaka Yao, profession de joueur professionnel, demeurant et domicilié à Lomé Doumasséssé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 92 ca, situé à Lomé Aflao Totsi, connu sous le nom de Gbonvé et borné au nord par le lot n° 401, au sud par une rue en projet de 16 m, à l'est par le lot n° 404 et à l'ouest par le lot n° 400.

Il déclare que ledit immeuble appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22665 déposée le 15/10/2001, M. SALAKO Koffi Siva, profession d'inspecteur d'enseignement en retraite demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 ha 04 a 93 ca, situé à Tsévié-Gblainvié-Hédjéné, connu sous le nom de Mikpé et borné au nord par la route d'Avédjé, au sud par Quenum Kayivi Delali, à l'est par la collectivité Akpalou et à l'ouest par Salako Kuakou Agbeko.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22666 déposée le 15/10/2001, M. EKOHOHO Attisso, profession de professeur de l'U.L. demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 00 a 74 ca, situé à Tsévié-Gblainvié-Hédjéné, connu sous le nom de Mikpé et borné au nord par la route d'Avédjé, au sud par Sewavi Kossi Tété, à l'est par Salako Kuaku Agbeko et à l'ouest par la collectivité.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22667 déposée le 15/10/2001, M. SALAKO Kuaku Agbéko, profession d'enseignant en retraite demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non

bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 00 a 44 ca, situé à Tsévié-Gblainvié-Hédjéné, connu sous le nom de Mikpé et borné au nord par la route d'Avédjé, au sud par Sewavi Kossi Tété et Quenum Delali Kayivi, à l'est par Salako Koffi Séwa, à l'ouest par Ekouhoho Attisso.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22668 déposée le 15/10 2001, M. BAGBIEGUE Taïrou, profession d'ingénieur d'Etat en communication, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 20 ha 16 a 47 ca, situé à Tsévié Havé, connu sous le nom de Vatékpo et borné au nord par les collectivités Adagbo et Etoh, au sud par la collectivité Akplé, à l'est par la collectivité Atchon, à l'ouest par la rivière Lili.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22669 déposée le 16/10/2001, M. AYITE Zonnon Abalo, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Ramco, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 27 ca, situé à Lomé Attiégo, connu sous le nom de Rives du Zio et borné au nord par une rue non dénommée de 10 m, au sud par le lot n° 157, à l'est par une rue non dénommée de 22 m, à l'ouest par le lot n° 153.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22670 déposée le 17/10/2001, Mlle ADDRA Acakpo Kossiwa, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 29 ca, situé à Lomé

Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 43, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par les lots n° 36 et 44 et à l'ouest par les lots n° 34, 35 et 42.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22671 déposée le 17/10/2001, M. DJIBOM Elotode AKAKPO, profession de plombier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Aného Agbata et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Amagli.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme TETE Ablavi Vaïda et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22672 déposée le 18/10/2001, M. AKAKPO Martial, profession d'avocat à la cour demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 35 ca, situé à Lomé Attiégo et borné au nord et à l'est par les héritiers Adaya, au sud par la zone de sécurité et à l'ouest par Mensah Akouavi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme Virginie Ayaba Houndoli DECKON et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22674 déposée le 18/10/2001, M. ADODODJI Kossi Kouma, profession de professeur de CEG, demeurant et domicilié à Vogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 87 ca, situé à Lomé Agoényivé et borné au nord par le lot n° 30, au sud par le lot n° 32, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par un lot non numéroté.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22675 déposée le 18/10/2001, M. ATAMPA Sanikoa, profession de pharmacien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils,

de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 40 a 76 ca, situé à Lomé Togblékopé, connu sous le nom de Alinka et borné au nord et à l'est par la collectivité Agban, au sud par la propriété Amouzou et à l'ouest par la collectivité Djamesi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22676 déposée le 18/10/2001, M. GBEGNEDJI Kossi Touli, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 05 a 78 ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Adetsikopé Agoute et borné au nord, à l'est et à l'ouest par Kpétchikou Aké, au sud par Anenou Ayayi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22677 déposée le 18/10/2001, M. GBEGNEDJI Kossi Touli, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 97 a 75 ca, situé à Adetikopé, connu sous le nom de Agoute et borné au nord par la route Adetikpé - Aveta, au sud par la propriété DJOKA Kossi, à l'est par la propriété WOSSE Atokanyi et à l'ouest par la collectivité SOUKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22678 déposée le 15/10/2001, M. de SOUZA Kouakou Mensah, profession d'agent commercial demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 01 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 48,

au sud par une rue de 10 m, à l'est par le lot n° 50 et à l'ouest par le lot n° 46.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme AMEGANSHIE Ablavi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22679 déposée le 19/10/2001, M^e ZARIA Adjêwê OURO-SAMA, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 44 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao Soviépe et borné au nord par une rue non dénommée de 12 m, au sud par le lot n° 505, à l'est par le lot n° 519 et à l'ouest par le lot n° 518 A.

Il déclare que ledit immeuble appartient à VIDZRAKOU Koffi A. et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22680 déposée le 22/10/2001, M. TCHAMDJA Akéyi, profession d'administrateur civil demeurant et domicilié à Lomé Aflao Avenu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 21 ca, situé à Lomé, connu sous le nom d'Agoényivé Cacaveli et borné au nord par le lot n° 600-601, au sud par une rue non dénommée de 10 m, à l'est par le lot n° 609-610 et à l'ouest par le lot n° 599-600.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22681 déposée le 22/10/2001, M. AGBERE-ISSAKA Sanounou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 ha 59 a 71 ca, situé à Kévè, connu sous le nom de Noépé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par les propriétés GBOGBLETO Ayao.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22682 déposée le 22/10/2001, M. AGBERE-ISSAKA Sanounou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 32 a 15 ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Adzidomé et borné au nord par la route Noépé - Kovié, au sud par Mortobli Viwotor, Mortogbli Attidokpo, à l'est par Viadenou et Dadadzro et à l'ouest par les propriétés KPOFOR et MORTOGBLI Attidokpo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22683 déposée le 22/10/2001, M. AYEK Kossi Joseph, profession d'agent de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 69 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao Sagbado et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par les propriétés HIHETAH Kokouvi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22684 déposée le 22/10/2001, M. FUMEY Séwa Matthew, profession de médecin en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 29 a 88 ca, situé à Agbodrafo, connu sous le nom de Agbodrafo et borné au nord et à l'est par NIKUE Messan Kuété, au sud par KUETEVU Nikoué Jean et à l'ouest par la NIKUE Kotoy Georges.

Il déclare que ledit immeuble appartient à William MESSAN FUMEY et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22700 déposée le 24/10/2001, M. EDEOU Mewekiwe Bilakani, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier,

d'une contenance totale de 11 a 99 ca, situé à Tsevié, connu sous le nom de Adéti-Kopé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par les propriétés ADJEVI Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22701 déposée le 24/10/2001, Mme AMEMU Fuya Lolali profession d'enseignante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 22 ca, situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de lotissement gendarmerie et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées de 14 m, au sud par le lot n° 1020 et à l'est par le lot n° 1019.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22702 déposée le 25/10/2001, M. AFIDEGNON Clément, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 05 ca, situé à Lomé connu sous le nom de Kanyikopé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées de 14 m, au sud par le lot n° 1309 et à l'est par les n° 1310 b et 1309 b.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22703 déposée le 26/10/2001, M. TCHALLA Tommadja, profession d'inspecteur des impôts demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 95 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par la propriété MONGORE, au sud par la propriété LAOKPESSI, à l'est par la propriété EDJEU et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22704 déposée le 24/10/2001, Mlle PISSANG Modokoliwè Denise, profession de couturière, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 41 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè Site 1 et borné au nord par le lot n° 7, au sud par le lot n° 11, à l'est par la route Lassa Kolidè et à l'ouest par le lot n° 9.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22705 déposée le 29/10/2001, Mlle AGBAHE Ayaba Toutouvi, profession de menagère, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin Séminaire, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 52 ca, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Totsivi Batomé et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par le lot n° 767, à l'est par le lot n° 766 B et à l'ouest par le lot n° 765.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22706 déposée le 29/10/2001, M. DOGBEVI Cokou Dovi, profession de commerçant demeurant et domicilié à Lomé Nyékonakpoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de DOGBEVI Koffi Charles demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 13 ca, situé à Aného, connu sous le nom de Gbodjomé et borné au nord par la propriété GABA Kotoe, au sud par la propriété DODZI, à l'est par la propriété FÉSSOU et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à DOGBEVI Koffi Charles et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22707 déposée le 29/10/2001, M. OURO-DAVALO Djobo Ismaïl, profession d'Entrepreneur demeurant et domicilié à Lomé, Agoè Nyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme

d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé, connu sous le nom d'Agoenyivé Anonkui et borné au nord par le lot n° 202, au sud par le lot n° 204, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par le lot n° 201.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22708 déposée le 29/10/2001, M. TSONYADJI Komi Mawuko, profession de fonctionnaire demeurant et domicilié à Lomé Kodjoviakopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 01 a 55 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, connu sous le nom de Wonyomé et borné au nord par une rue de 14 m, au sud et à l'est par la propriété AGBOFOATI Afatsawo et à l'ouest par la collectivité AVOGBEDO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22709 déposée le 29/10/2001, M. GBARBA Zoubéno, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise mandataire de M. et Mme TCHAKPIDE Traoré Kpélaflia, TCHAKPIDE TRAORE, née MANKANA Bamba, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Agoenyivé, connu sous le nom de Démakpoé et borné au nord par le lot n° 372, au sud par le lot n° 376, à l'est par une rue de 18 m et à l'ouest par le lot n° 374.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. TCHAKPIDE TRAORE Kpélaflia et Mme TCHAKPIDE TRAORE, née MANKANA Bamba et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22710 déposée le 29/10/2001, M. AGBOLO Messanvi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Adakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05 a 19 ca 20, situé à Lomé, connu sous le nom de Bè-Kponou et borné au nord

par le boulevard de l'Oti, au sud par le lot n° 31, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par le lot n° 26.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22711 déposée le 24/10/2001, M. ASSIMADI Kowu Kossi, profession de médecin, au CHU-Lomé, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Nukafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05 a 63 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao Soviépe et borné au nord par une rue de 21 m, au sud par le lot n° 980 bis, à l'est par les lots n° 982 bis et 983 bis et à l'ouest par la route de Kpalimé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22712 déposée le 30/10/2001, Soeur Nihita Maria DERECHO, profession de religieuse, demeurant et domiciliée à Lomé Hédzranawoé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de la congrégation des servantes au St Esprit de l'Adoration perpétuelle, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 26 a 54 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à CS. ST E.A.P. (Congrégation des Servantes du St Esprit de l'Adoration Perpétuelle) et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22713 déposée le 31/10/2001, M. DOVI-AKUE Messan Jean-Pierre, profession de docteur en médecine, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 23 a 85 ca, situé à Kpogan, connu sous le nom d'Agbétiko et borné au nord, l'est et à l'ouest par des rues de 16 m -20 m -14m et au sud par la voie-fermée Lomé-Aného.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22714 déposée le 31/10/2001, Mme GABA Nelu Ayélé, profession d'employée à la CEET, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 21 ca, situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de lotissement gardarmerie et borné au nord par le lot n° 209, au sud par les lots nos 213 - 214, à l'est par le lot n° 212 et à l'ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22715 déposée le 31/10/2001, M. KUDALOR Koffi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Sagbado Yokoé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 02 a 97 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, Jokoé, connu sous le nom de Awatamé et borné au nord et à l'ouest par la propriété SEKOU Agbodjinsi Kokou, au sud et à l'ouest par des rues de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22685 déposée le 22/10/2001, M. FUMEY Séwa Matthew, profession de médecin en retraite demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 70 ca, situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 777, au sud par une rue de 14 m, à l'est par les lots n° 780 et 782 et à l'ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à FUMEY Séwa Matthew et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22686 déposée le 22/10/2001, M. PEREIRA Bichy, profession d'employé des PTT en retraite demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 27 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Anagokomé et borné au nord par la propriété JOHNSON, au sud par la rue sous lieutenant Guillemard, l'est par la propriété AMORIN et à l'ouest par la propriété ALANDOU TF 82 TT.

Il déclare que ledit immeuble appartient Francisco Ramanou Pereira et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22687 déposée le 22/10/2001, M. TAY O. Komi, profession de docteur en médecine demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 33 a 02 ca, situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom d'Amadahomé et borné au nord, au sud et à l'est par les propriétés AZIANKONOU et à l'ouest par la propriété Kpoti Koegnehian.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22688 déposée le 24/10/2001, M. EKOUSHOHO Atisso Kouassi, profession de professeur à U. L., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 06 a 02 ca, situé à Lomé Aflao Totsivi, connu sous le nom d'Adidoadé et borné au nord par les lots n° 565 et 563, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par les lots n° 564 et 566 b et à l'ouest par le lot n° 568.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22689 déposée le 23/10/2001, M. NOUGLOZEH Komi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Anié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils,

de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 04 ca, situé à Lomé-Agoènyivé, connu sous le nom d'Atsanvé et borné au nord par une rue en projet de 12 m, au sud par le lot n° 471 bis, à l'est par la route nationale Lomé Atakpamé (n° 1) et à l'ouest par le lot n° 470.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22690 déposée le 23/10/2001, Mme Rita MONGO, profession de fonctionnaire en retraite demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 48 a 11 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Kélégougan et borné au nord par une rue en projet de 20 m, au sud par une rue en projet de 14 m, à l'est par les lots n°s 1428 et 1440 et à l'ouest par les lots n°s 1435 et 1423.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Bandolph Antoine Jean Grégoire et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22691 déposée le 23/10/2001, M. LIMDO Yaya Barla, profession de comptable demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 45 ha 94 a 54 ca, situé à Notsé, connu sous le nom d'Amakpape et borné au nord par la route Amakpape-Natchakpe-Notsé, au sud par le fleuve Haho, à l'est par la propriété APEGNA EPOU Théodore et à l'ouest par la collectivité GADJA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22692 déposée le 23/10/2001, M. LIMDO Yaya Barla, profession de comptable demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier

de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 36 ha 44 a 84 ca, situé à Notsé Amakpapé, connu sous le nom de Hatchakpe et borné au nord par la collectivité Gadja, au sud par la propriété MEYISSO Kwame Michel, à l'est par la collectivité ADJAKLO et à l'ouest par la route Amakpapé-Hatchakpé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22693 déposée le 23/10/2001, M. AHIKPOR Koffi, profession d'inspecteur des Impôts demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02 a 48 ca, situé à Tsevié, connu sous le nom de Manoguiakpo et borné au nord par le lot n° 11, au sud par le lot n° 9, à l'est par le lot n° 10 et à l'ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22694 déposée le 23/10/2001, M. AHIKPOR Koffi Délalom, profession d'inspecteur des impôts demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02 a 89 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Kélégougan et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par les lots 1798 - 1799, à l'est par le lot n° 1805 et à l'ouest par le lot n° 1804 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22695 déposée le 23/10/2001, Mme TSOGBE Afi Marie, profession d'employée de bureau demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble

rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 21 a 85 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Sanguéra Konhe et borné au nord et à l'est par la propriété KABLE Kokou, au sud par la propriété ATAGBA Kouma et à l'ouest par la propriété CHAKOU Tété.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22696 déposée le 23/10 2001, Mme TSOGBE Afi Marie, profession d'employée de bureau demeurant et domiciliée à Lomé Soviépe, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 75 a 36 ca, situé à Lomé Vakpossito, connu sous le nom de Logopé et borné au nord et à l'est par la collectivité LAGNO, au sud par la route Konhe-Vakpossito et à l'ouest par la collectivité AGBASSA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22697 déposée le 23/10/2001, M. AKIBODE Kokou Dodji, profession de médecin vétérinaire demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 99 a 60 ca, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Akato-Viépe et borné au nord par la propriété Hayida-Adzoka, au sud par la propriété MEKPO Agbévé, à l'est par les propriétés Hayida Kossi - Hayida Adzoka-Agbay Kodjo et à l'ouest par les collectivités Adoukou et la collectivité Kabli.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22698 déposée le 24/10/2001, M. Kwaku Richard ATTIPOE, profession de directeur de société demeurant et domicilié à Lomé Baguida, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en

un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 15 ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Gblenvié et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Gblonakou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22699 déposée le 24/10/2001, M. Kwaku Richard ATTIPOE, profession de directeur de société demeurant et domicilié à Lomé Baguida, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 35 a 55 ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Gblenvié et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Gblonakou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

P. O. Dotsè Kodjo NYAKU

RECEPISSES DE DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

N° 274/MISD-SG-DAPSC-DSC du 19/02/2001

Dénomination : "RACINE"

Siège : Lomé-Togo

Buts : L'Association RACINE a pour buts de promouvoir le développement participatif à la base et d'assurer le bien-être de la population.

Lomé, le 19 février 2001

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 0310/MISD-SG-DAPSC-DSC du 23/02/2001

Dénomination : "Association Prison Sans Drogue" (A. P. S. D.)

Siège : Lomé-Togo

Buts : L'APSD a pour but de lutter contre la drogue et aider à la réinsertion des toxicomanes et dealers et leur sortie de prison.

Lomé, le 23 février 2001

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1697/MISD-SG-DAPSC-DSC du 15/11/2000

**Dénomination : "GROUPEMENT DE DEVELOPPEMENT
D'EPARGNE ET DE CREDIT POUR DES INITIATIVES
PRIVEES AU TOGO" (G. D. E. C. I. P.)**

Siège : Notsè (P/Haho) Togo.

Buts : Encourager et collecter l'épargne de ses sociétaires ;

- Assurer la garde des épargnes de ses sociétaires ;
- Accorder à ses sociétaires des crédits pour des fins sociales et productives à un taux d'intérêt raisonnable.

- Eduquer les sociétaires à mieux employer l'argent pour leur bénéfice mutuel et le développement communautaire ;
- Combattre la pratique de l'usure sous toutes ses formes
- Cultiver en son sein, la solidarité, le sacrifice, l'entraide, le respect de la loi et des libertés individuelles et collectives.

Lomé, le 15 Novembre 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation

Général A. Sizing WALLA